

Commune de MARCELLUS
12 Octobre 2012
Convocation du 4 Octobre 2012

Présents : Derc Jean-Claude, Dio Bernard, Reynaud Bernard, Tressos Francis, Guyard Françoise, Cucchi Max, Pons Denis, Caubet Yannick, Commeny Alain, Bertolo Christiane.

Absent et excusé : Mirambet Sébastien (pouvoir à Derc Jean-Claude).

Absents : Daguerre Françoise, Gajac Sandrine, Loubet Nathalie.

Secrétaire de séance : Commeny Alain.

Compte-rendu du 7 septembre 2012 : approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande aux membres présents s'ils acceptent de délibérer sur le dossier n° 9 : adhésion au Contrat Educatif Local et désignation des délégués au Comité de Pilotage. Le conseil municipal accepte.

I - Dossier n° 1 : Délibération n° 41 : redevance d'occupation du sol par gaz de France.

M. le Maire fait lecture du courrier reçu par gaz de France concernant la redevance d'occupation du domaine public. Le montant pour 2012 s'élève à 113 €. Le conseil municipal accepte cette participation.

II - Dossier n° 2 : Délibération n° 42 : indemnité de surveillance de cantine scolaire.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'afin d'attribuer des indemnités de surveillance de la cantine scolaire il convient d'établir une délibération de principe. Le conseil municipal accepte de verser des indemnités de surveillance cantine au personnel concerné à compter du 1^{er} septembre 2012.

III - Dossier n° 3 : Délibération n° 43 : augmentation du loyer communal en bas à gauche.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'augmentation du loyer communal du logement sis en bas à gauche peut être révisé au 12 novembre 2012 selon l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2012. Le taux du 3^{ème} trimestre 2012 est de 2,15 %. Le conseil municipal accepte d'appliquer cette augmentation à compter du 12 Novembre 2012. Le montant du loyer s'élèvera à : $413,45 \text{ €} + 2,15 \% = 422,34 \text{ €}$.

IV - Dossier n° 4 : Délibération appel à projet des communes.

M. le Maire fait lecture d'un courrier de VGA concernant un appel à projet aux communes « Portraits de Paysages ». IL s'agit à travers une exposition d'œuvres d'art de donner une valeur artistique à des espaces naturels liés à la Garonne. Le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à ce projet.

V - Dossier n° 5 : Remise de médailles communales aux anciens élus et anciens agents.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune ne dispose pas d'une médaille. Il propose que la médaille de la commune soit faite et remise aux agents à la retraite et aux anciens élus.

Le conseil municipal pense que c'est une excellente idée. Cette remise de médailles pourrait être faite lors de la cérémonie des vœux.

M. le Maire évoque également la remise de la médaille de « Maire honoraire ». Le conseil municipal préfère attendre avant de prendre une décision.

VI - Dossier n° 6 : Remise de cadeaux de fin d'année.

Le conseil municipal est d'accord pour continuer cette action établie depuis quelques années.

M. le Maire leur présente deux devis, un devis pour un couple à 13 € et un devis pour personne seule à 10 €.

VII - Dossier n° 7 : Chemin rural à Lamoulière et Lescos.

M. le Maire a reçu une pétition des habitants de ces lieux-dits. Suite à cette lettre M. le Maire a questionné le Conseil Général. La meilleure solution est de supprimer la sortie de ce chemin à cet endroit.

M. le Maire propose qu'un miroir soit implanté à la sortie du chemin rural de La moulière sur la départementale. Cette installation comporte des risques. Le conseil municipal préfère ne pas en mettre.

VIII - Dossier n° 8 : Projet ORSEC par le Préfet.

Un exercice ORSEC sera prévu du 17 au 21 Décembre 2012. Deux réunions d'information seront prévues. Bernard Reynaud et Francis Tressos suivront le dossier.

IX - Dossier n° 9 : Délibération n° 44 : adhésion au CEL et désignation des délégués au Comité de pilotage.

VGA a fait parvenir un courrier concernant une étude sur le dispositif du CEL. Dans le cadre d'une mutualisation VGA mettrait en place ce dispositif. Si la commune est d'accord sur cette mutualisation, il convient de délibérer et de désigner deux délégués pour siéger aux réunions du Comité de Pilotage.

Le conseil municipal est intéressé par la mise en place d'actions dans le cadre du CEL et désignent comme délégué titulaire Dio Bernard, et comme délégué suppléant Derc Jean-Claude.

X - Questions diverses :

Françoise Guyard demande que le document d'arpentage concernant la parcelle au lieu-dit Palard soit fait avant la fin de l'année.

Bernard Reynaud précise que tous les chemins communaux ont été repassés.
Laroche : 1043,60 €H.T., Mansille : 1017,30 € H.T.

- Demande de subvention dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale :

Concernant la micro-crèche de Marcellus des subventions de l'Europe, l'Etat, la Région, le Conseil Général et la CAF ont été demandées.

Concernant cette micro-crèche, des analyses de sol ont été effectuées. Il faut attendre la deuxième analyse de sol afin de commencer la construction.

M. le Maire fait le rapport sur les transports Evalys.

M. le Maire fit lecture de l'arrêté préfectoral qui dit que la commune de Montpouillan fera partie de VGA au 31 décembre 2012.

Bernard Dio fait le compte rendu de la réunion environnement.

Denis Pons fait le compte rendu de la réunion agriculture.
Il est en projet de faire une couveuse agricole. Le terrain sera mis à disposition de VGA.

Mme Guyard demande s'il existe un projet de vitrine de produits régionaux.
Le Maire répond que le projet à l'aire de repos du Mas d'Agenais n'a pas été retenu.

Concernant l'aire de grand passage elle est très peu utilisée.
Une convention pour les fluides et les nettoyages du terrain sera établie.

L'association « le Trèfle Garonnais » va passer sur la commune le 17 novembre : rando moto.

Concernant le cimetière n° 2 des régularisation de concession sont à faire.

Francis Tressos demande s'il y a des nouvelles du Sérac.
M. le Maire répond que non.

M. Cucchi demande des nouvelles des terres du Château. M. le Maire répond qu'il y aurait un acheteur et que le terrain jouxtant le cimetière ne serait pas vendu avec.

M. Cucchi demande si le drapeau et le défibrillateur ont été achetés.
M. Le maire répond que le drapeau est acheté. Pour le défibrillateur un rendez vous est prévu mercredi.

M. Cucchi soulève le problème des abris bus qui sont trop petits. M. le Maire répond qu'ils dépendent du Syndicat des Transports Scolaires. Celui-ci envisage d'en acheter.

La séance est levée à 23h30.

| N° délibération | OBJET | N° page |
|------------------------|---|----------------|
| 41 | Redevance occupation du sol par gaz de France | 29 |
| 42 | Indemnité de surveillance cantine scolaire | 29 |
| 43 | Augmentation du loyer communal en bas à gauche | 29 |
| 44 | Adhésion au CEL et désignation des délégués au Comité de Pilotage | 30 |